

www.rehainviller.fr



Commission forêt



Concours fleurissement



Anciens combattants



Rehain'Actu



é d i t o

J'ai souhaité que la Commission en charge de la Communication réfléchisse à une meilleure information sur notre commune.

La sortie de deux bulletins municipaux par an, avait pour conséquence de vous apporter souvent des informations obsolètes, car pouvant parfois dater de six mois.

Vous avez entre les mains le fruit de cette réflexion. Plus lisible, plus aéré, plus « collé » à l'actualité, ce Rechain' Actu vous sera distribué tous les 2 mois. Un bulletin annuel, reprenant l'historique de l'année sera réalisé.

J'espère que ce changement vous donnera les satisfactions attendues.

Comme vous le verrez dans ce journal, un site internet a été développé spécialement pour la Commune. N'hésitez pas à le consulter pour y trouver toutes les informations sur Rechainviller.

Je vous renouvelle tous mes vœux, pour que cette année soit moins dramatique que celle qui vient de s'écouler.

Gérard COINSMANN,
Maire

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Vous pouvez opter pour l'année 2016, pour le **paiement mensualisé** de votre facture d'assainissement.

Pour cela, contactez la SAUR pour la mise en place de votre échéancier.

Tel : 03 55 66 45 00.

La redevance d'assainissement 2016 sera fixée par le SIE de Blainville-Damelevières en début d'année.

(Pour mémoire, le tarif 2015 est de 2.08 € HT le M3)

C ONCOURS

DES MAISONS FLEURIES

Malgré une saison de fleurissement rendue difficile par les conditions climatiques extrêmes, notre équipe municipale tout comme les particuliers jardiniers amateurs ont tenu bon pour entretenir et embellir jardins, massifs et jardinières. Encore merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à rendre notre village plus joli et plus coloré.

Cette année Rechainviller a été doublement récompensé par le Conseil Départemental au concours des Maisons fleuries. Nous avons obtenu la mention très bien pour le fleurissement de la commune et le prix spécial des entrées de commune.

En ce qui concerne le concours des maisons fleuries de Rechainviller, nous avons pu remercier et récompenser cette année 35 particuliers en leur remettant un diplôme, une rose et un bon d'achat de 20 Euros.

Didier et son équipe Loïc, Kevin, Matthieu et Philippe, nos employés communaux, méritent également nos remerciements pour leur patience extraordinaire et leur travail formidable accompli tout au long de l'année au service de notre village.

TOP 6 des maisons fleuries 2015

GERARD Anne Marie, MATTON Jean-Marie
SOUDANT Daniel, MARIN Christian
SCARPETTA Raymond, PETT Alain



Les autres lauréats 2015 par ordre alphabétique :

AUBRY Robert, BOIZARD Jean-Marie, CARRE Job Philippe, COMBE Jean-Claude, CONREAUX Marc, DIDIER Bernard, DUVAL Olivier, GERARDOT Claude, GIRARDOT Jean, KIPFER Jérôme, SOUDANT Adeline, KLEINMANN Daniel, LANG Daniel, LELOUP Jean Marie, LESSARD Patrice, MAGRON Patrice, MANGEOLLE Gérard, MATHIEU Pierre, MONTEMURRO Patrice, NEUFVILLE Daniel, NEUFVILLE Jacques, PAQUOTTE Christian, PERRIN Thierry, PICARD Pascal, PIERRE Gérard, SCARPETTA Bruno, SOUDANT Denise, VALENTIN Maurice, WYKRET René, ZABLOT Michel

Hannelore LOUIS

TRANSFERT DU RECOUVREMENT DE L'IMPÔT À LUNEVILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le paiement des impôts est transféré du Centre des Finances Publiques de Bayon Blainville à celui de Lunéville. Il convient désormais d'effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et des taxes foncières, au Service des impôts des particuliers, au

4 rue

Edmond Delorme à Lunéville.

Le paiement des services publics locaux (cantine, factures d'eau, crèches, etc...) reste géré par le Centre des Finances Publiques de Bayon Blainville

11 NOVEMBRE

Comme dans toutes les villes et villages de France, nous avons célébré le 97^{ème} anniversaire de la guerre 14-18.

Après lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants par Basil RUSSO, élève de CM2 à Rehainviller, les anciens combattants déposèrent une gerbe et on observa une minute de silence. La Marseillaise fut chantée par les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2, accompagnés de Mmes PIERSON-RENAUD et PAVOZ, enseignantes.

À la fin de la cérémonie un petit Livre sur la guerre 14-18 fut offert aux enfants par la municipalité pour les remercier de leur participation. Un vin d'honneur clôtura cette réception. Je remercie toutes les personnes présentes à cette cérémonie, les portes drapeaux, le corps enseignant et surtout la bonne participation des enfants.

Nous sommes à la recherche d'un porte-drapeau pour seconder M. Launois. N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements. Même les adolescents peuvent postuler.

Le président, Michel VANTILLARD

L A COMMISSION FORÊT

La commission Forêt a pour vocation de traiter tous les thèmes liés à la forêt, et notamment celui de la gestion du patrimoine forestier de la commune de Rehainviller, qui représente une surface de 143 hectares.



Les orientations stratégiques de la commune

Le bois est désigné et proposé à la vente par l'Office National des Forêts (ONF). Le permis d'exploiter est donné au maire, et le conseil municipal a compétence pour se positionner sur le programme des coupes de bois proposé par l'ONF.

Les grumes seront mises aux enchères par l'ONF ; les houppiers (partie supérieure de l'arbre) seront, quant à eux, destinés à l'usage domestique sous forme de lots (on parle de cession). La revente du bois acquis est interdite.

L'agent ONF évalue les catégories et identifie les grumes par des plaquettes de couleur, les membres de la commission forêt celles destinées à la cession.

Les modalités d'accès au bois de chauffage

Un tirage au sort est effectué pour répartir les lots dans un souci d'équité.

Les cessionnaires façonnent leur lot sous forme de stères ; le reste du bois, appelé charbonnette (bois de chauffage inférieur à un diamètre prédéfini), leur est offert. Au printemps, après passage de la commission forêt qui réceptionne le chantier et assure le comptage des stères, une autorisation de débardage est accordée à chaque cessionnaire. Les principaux bois utilisés dans notre région sont des feuillus durs, à savoir le chêne, le hêtre et le charme. Adlis Croix Rouge Insertion façonne également du bois qui sera mis en vente et livré directement au domicile des habitants de la commune.

Les tarifs

Chaque année, le conseil municipal fixe les tarifs de vente des produits forestiers, sur recommandation de la commission forêt. Pour les coupes 2015-2016, les tarifs fixés sont les suivants :

- bois de chauffage à 8,50€ TTC/stère;
- nettoyage de parcelle : 8,50€ TTC le lot;
- bois façonné livré à domicile à 46€ TTC/stère (max 10 stères/foyer).

Et comme la gestion d'une forêt se fait aussi en pensant à sa transmission aux générations futures, chaque année, une partie des recettes est réinvestie en forêt par le biais de travaux, ainsi que par le nettoyage de parcelles de régénération : la mise en œuvre de ces travaux permet ainsi de préserver le potentiel de notre patrimoine forestier, de garantir son renouvellement et sa gestion durable...

Membres de la commission Forêt : Gérard Coinsmann (président), Joël Capel (vice-président), Annick Grajon, Bruno Prongué, Pascal Didier, Jean-Louis Szatmari.

Sylvaine COCHE

I NTERCOMMUNALITÉ

La loi NOTRE, du 7 août 2015 prévoit la mise en œuvre d'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunal (SDCI).

Il a été fixé un seuil minimum de 15 000 habitants, et le transfert des compétences eau et assainissement dans un futur très proche (2020). Notre Communauté de Communes actuelle n'ayant que 10 321 habitants, devra donc se regrouper avec d'autres.

Dès le **17 juin 2015**, le Conseil Municipal, à l'unanimité m'a mandaté pour entamer des négociations avec des intercommunalités plus proches de notre bassin de vie, sous entendu la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL).

M. le Préfet a rendu sa copie le 5 octobre 2015. Il propose le regroupement de la Communauté du Val de Meurthe (CCVM) avec la Mortagne et le Bayonnais.

Après différents entretiens avec le Président de la CCL, une délibération a été prise par celle-ci le 22 octobre 2015, laquelle laisse une ouverture pour l'intégration de certaines communes limitrophes.

Le **16 novembre 2015**, un courrier commun avec M. de Gouvion Saint-Cyr a été adressé au Préfet lui précisant que la CCL était favorable au principe de nous accueillir, moyennant une étude d'impact sur les conséquences fiscales, budgétaires et financières qu'entraînerait cette opération pour nos deux collectivités.

Le 25 novembre 2015, la CCVM a pris également une délibération qui approuve le Schéma proposé par M. le Préfet, tout en regrettant que les communes ayant émis des souhaits plus proches de leur bassin de vie n'aient pas été entendues.

Enfin le **26 novembre 2015**, notre Conseil Municipal a pris une délibération, toujours à l'unanimité, demandant notre adhésion à la CCL.

Le choix définitif de M. le Préfet doit intervenir pour le 31 mars 2016, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Si notre demande devait aboutir, je peux vous préciser déjà que le coût pour les foyers fiscaux sur la quote part intercommunale des taxes principales (habitation, foncière et enlèvement des ordures ménagères) s'orienterait à la baisse.

Sachez que quelle que soit l'issue de ce mouvement, nous continuerons à porter haut et fort les intérêts de notre village et de ses habitants.

Gérard COINSMANN, Maire

www.rehainviller.fr

A l'heure où le numérique est devenu un moyen de communication presque indispensable, nous avons le plaisir de vous annoncer la création de notre site officiel. Nous allons essayer d'y mettre le plus grand nombre d'informations pratiques sur la vie de notre commune.

Afin qu'il vive et grandisse, nous allons aussi y mettre les événements qui marquent la vie de notre village : Associations, Ecoles, Travaux, Perturbations de circulation temporaires, Evènements et Manifestations, Actualités... Il pourrait aussi être animé par des anecdotes, images anciennes ou témoignages d'autrefois.

Nous espérons qu'il vous donnera satisfaction. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et suggestions par le biais du formulaire de contact du site.

Bonne découverte !

Pascal DIDIER

AGENDA Février - Mars - Avril

Samedi 30 Janvier : Repas des Aînés organisé par le CCAS.

Samedi 20 Février : Sortie Dîner Spectacle à Kirrwiller, organisée par l'Association Familles Rurales.

Samedi 20 Mars : Sortie bowling au Kinépolis, organisée par l'Association Familles Rurales.

Dimanche 27 mars : Chasse aux œufs à 11H près du terrain de foot organisée par l'Association Familles Rurales.

Dimanche 17 Avril : Brocante de 7H à 18H dans les rues du village organisée par l'Association Familles Rurales.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

BEN NASR Diego

né le 31/07/2015 à Lunéville

THIEBAUT Mathéo Charles Julien

né le 29/07/2015 à Nancy

LONGEARET Eléna Lilou

née le 15/08/2015 à Nancy

PALLA Nélio Francis Stan

né le 28/08/2015 à Nancy

LAMBOULE Emma Justine Sabrina

née le 27/09/2015 à Lunéville

DE NICOLO Prunelle Geneviève Audrey

née le 21/11/2015 à Lunéville

CUNY Capucine Laurence Jacqueline

née le 23/11/2015 à Lunéville

Tous nos vœux aux nouveau-nés et aux heureux parents.

DÉCÈS :

LEONHARD Antoinette Denise

décédée le 07/08/2015

Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

Journal bimestriel n° 1 - Arrêté Préfectoral n° 301

Ce bulletin a été tiré à 500 exemplaires

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire

Conception : la commission communication composée de MM Coinsmann, Boulefrak, Didier, Paquette et Mmes Coche, Louis, et de Mme

Halter membre invitée.